



**POLE ADMINISTRATION GENERALE**

**Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix-sept et le vingt-cinq octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Quissac au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 21 septembre 2017

Date d'affichage : le 21 septembre 2017

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 38

Votants : 38 + 4

Votants par procuration : 4

Absents excusés : 7

Absents : 7

Présents : MM. GROSMAITRE Jean Yves, CAHU Robert, ROUDIL Joël, LAYRE Jacques, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, Mme PRATLONG Nicole, MM. MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. VINCENT Jean Claude, BUCHOU Serge, Mme ROMERO Maryse, MM. FELIX Freddy, CASTANON Philippe, Mme FERRY Christèle, M. ALARY Rémy, Mmes SOUCHE Martine, TRUMPLER Bettina, MM CATHALA Serge, Mme AUBERT Martine, M. DREVON Nicolas, Mme BRUNEL Isabelle, MM. BARON Jérôme, BOUCHI LAMONTAGNE Jean-Claude, OLIVIERI Bruno, Mme MEUNIER Hélène, M. CARLIER Georges, Mme VIGOUROUX Dany, MM. CERRET Michel, MOH Cyril, Mmes BARON Réjane, RIFKIN Sonia, DUMAZERT Sabine, SOUTOUL Marie-Christine, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José

Procurations de : M. CAUVIN Bernard à Mme Delphine SEGURA  
M. RETCHEVITCH Jean Luc à M Robert CAHU  
M. TARQUINI Joseph à M Bruno OLIVIERI  
Mme PEREZ Cécile à Mme Dany VIGOUROUX

Absents excusés : MM. GILHODEZ Thierry, SIPEIRE Jacky, Mme TOURNEREAU Anaïs, MM. CAZALIS Sébastien, LABRUGUIERE Éric, MAZAURIC Pierre, Mme LEFORT Véronique.

Absents : MM. CASTANET Claude, ALBEROLA Laurent, MENVIEL Rémy, DE MAUVAISIN Olivier, Mme MOLLARD Alexandra, MM MOLINES Louis, LAURITA David

Secrétaire de séance : Laurent MARTIN

Début de séance : 18h33



## POLE ADMINISTRATION GENERALE

### 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017

Fabien CRUVEILLER rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 a été envoyé aux conseillers communautaires titulaires et suppléants et aux mairies. Il précise qu'aucune observation n'a été formulée.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,

### **ADOpte à l'unanimité**

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2017.

### 2) Election des membres au sein des commissions thématiques (hors Commission Finances)

Fabien CRUVEILLER rappelle que par délibération en date du 26 juillet 2017, le Conseil communautaire a décidé de créer les 15 commissions suivantes :

DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMISSIONS
Accessibilité, bâtiments, espaces verts
Aménagement de l'espace
Eau, assainissement
Communication
Culture
Développement économique
Emploi, formation, insertion
Enfance
Environnement et transition énergétique
Finances
GEMAPI
Jeunesse
Lecture publique
Sports
Tourisme, patrimoine

Le Président rappelle également que lors de sa séance du 26 juillet 2017, le Conseil communautaire a arrêté la composition des commissions selon les modalités suivantes :

- nombre de membre de chaque commission (excepté la commission Finances) : 34 titulaires plus 34 suppléants (hors président de droit ou par délégation).

et que :

- les suppléants ne pouvaient siéger qu'en l'absence des titulaires ;
- les candidatures dans chaque commission sont ouvertes, à tous les conseillers communautaires (titulaires et suppléants) et à 2 conseillers municipaux.

Il précise que concernant la composition de la Commission Finances, il a été décidé de la calquer sur celle du Bureau communautaire.



### **POLE ADMINISTRATION GENERALE**

Il explique également qu'en tant que président de droit de toutes les Commissions, il va déléguer cette fonction à chaque vice-Président (hors Commission Finances). Les vice-Présidents seront donc présidents par délégation des commissions, à ce titre, ils en sont membres de droit et ne sont pas comptés dans l'effectif des 34 membres.

Le Président rappelle qu'en application de l'article L 2121-22 alinéa 3 du CGCT, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Les membres des différentes commissions seront donc :

- élus au scrutin secret ou public, dans les conditions de l'article L2121-22 du CGCT, à la proportionnelle ;

OU

- nommés immédiatement si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures en application de l'art L 2121-21 du CGCT.

Il rappelle aussi que les modalités de fonctionnement des commissions sont définies dans le Règlement intérieur de la Communauté de communes.

Le Président donne lecture pour chaque commission, des membres titulaires et suppléants en tenant compte des changements et de la conservation des représentants des communes n'ayant pas manifesté leur opposition au renouvellement.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-2 et L2121-22 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 juillet 2017 créant les commissions communautaires et fixant leur composition,

Vu le Règlement intérieur approuvé le 21 mai 2014,

Considérant qu'une seule liste a été présentée pour chaque commission,

Après examen des candidatures de délégués recueillies,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE à l'unanimité**

- de nommer directement les listes ci-dessous correspondant à la composition de chaque commission :



POLE ADMINISTRATION GENERALE

**COMMISSION  
ACCESSIBILITE BATIMENTS ESPACES VERTS**

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
COMMUNES	NOMS	PRENOMS	NOMS	PRENOMS
AIGREMONT	CLEMENT	Richard	PEREZ	Thierry
BRAGASSARGUES	JABLECKI	Josiane	NOGUIER	André
BROUZET LES QUISSAC	CAZALIS	Didier		
CANAULES ET ARGENTIERES	BLANCHON	Jean	ESCANDE	Benoit
CARDET				
CARNAS	ROUSSEL	Christian		
CASSAGNOLES	TOUCHARD	Fabrice	GINANE	Didier
COLOGNAC	DAUBOS	Jean-Marc	DURAND	Marie-Claude
CONQUEYRAC	GRANIER	Etienne	COCHARD	Jean-Marie
CORCONNE				
CROS	DESHONS	Cédric	DESHAYES	Monique
DURFORT	SERRES	Henri	TENSA	Patrick
FRESSAC	DUPUIS	Gilbert		
GAILHAN				
LA CADIERE ET CAMBO				
LEDIGNAN	ROCHEBLAVE	Jacques		
LIUOC	CARRIO	Christine		
LOGRIAN FLORIAN	CHRETIEN	Gilles	ROMERO	Maryse
MARUEJOLS LES GARDONS				
MONOBLAT	CASTANON	Philippe		
ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN	ROUVEIROLLE	Corinne	PALLIER	Jacky
POMPIGNAN	CHAUVET	Alain	TEISSONNIERE	Daniel
PUECHREDON				
QUISSAC	VINCANT	Olivier	ALILI	Abdelouhab
ST BENEZET				
ST FELIX DE PALLIERES	RAYMOND	Sylvette	WEITZ	Bruno
ST HIPPOLYTE DU FORT	CARLIER	Georges	COURTES	Joel
ST JEAN DE CRIEULON	GREVE	Béatrice	LEIGNEL	Jean-Marie
ST NAZAIRE DES GARDIES	CAZALY	Geneviève	BARRAL	Françoise
ST THEODORIT	SOULIER	Cyril		
SARDAN	LYON	Didier	LEFORT	Véronique
SAUVE	MARION	Cédric	KAMEL	Nader
SAVIGNARGUES	MOUFLE	Pascal		
VIC LE FESQ	BARTHELEMY	Gilles	FERRER	Gabriel



POLE ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION  
AMENAGEMENT DE L'ESPACE

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
COMMUNES	NOMS	PRENOMS	NOMS	PRENOMS
AIGREMONT	TRINQUIER	Gilles	CASTANET	Claude
BRAGASSARGUES	NOGUIER	André		
BROUZET LES QUISSAC	LOUETTE	Dominique		
CANAULES ET ARGENTIERES	CAHU	Robert	BLANCHON	Jean
CARDET				
CARNAS				
CASSAGNOLES	PIN	Jean Marie	LAFONT	hervé
COGNAC				
CONQUEYRAC	ENJOLRAS	Patrick	TROUPEL	Olivier
CORCONNE	MORETTO	Valérie		
CROS	CLAVEL	Christian		
DURFORT	SERRES	Henri	TENSA	Patrick
FRESSAC	GIGNOUX	Fabrice		
GAILHAN				
LA CADIERE ET CAMBO				
LEDIGNAN	CAUVIN	Bernard		
LIOUC	BUCHOU	Serge		
LOGRIAN FLORIAN	ROMERO	Maryse	CASTELLVI	Jean Marie
MARUEJOLS LES GARDONS				
MONOBLLET	LIN	Jacques	GUIBAL	Jean-Paul
ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN	RUBIO	Cendrine	BUFFET	MARC
POMPIGNAN	MARTY	Luc	SEMENOFF	Serge
PUECHREDON	GRAS	Guillaume	CUCHE	Marie-Christine
QUISSAC	SOROLLA	Emmanuel	BOURHIL	Mohamed
ST BENEZET				
ST FELIX DE PALLIERES	BOUCHI LAMONTAGNE	Jean Claude	FLATTET	Jean Louis
ST HIPPOLYTE DU FORT	CERRET	Michel	BARON	Réjane
ST JEAN DE CRIEULON	CORBEL	Frédéric	RIFKIN	Sonia
ST NAZAIRE DES GARDIES	VIALA	Remy	MAZAURIC	Pierre
ST THEODORIT	TOURNEREAU	Patrick		
SARDAN	LAMBERT	Pascal	LEFORT	Véronique
SAUVE	MOLLARD	Alexandra	LAURITA	David
SAVIGNARGUES				
VIC LE FESQ	MONEL	José	FERRER	Gabriel



POLE ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION  
COMMUNICATION

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
COMMUNES	NOMS	PRENOMS	NOMS	PRENOMS
AIGREMONT	BARDET BOREL	Sylvie	STEVENS	David
BRAGASSARGUES	DOUMENC	Daniel		
BROUZET LES QUISSAC	ALBEROLA	Laurent		
CANAULES ET ARGENTIERES	ESCANDE	Benoit	TOUREL	Marie
CARDET				
CARNAS	DIBERNARDO	Ingrid		
CASSAGNOLES	LAFONT	Hervé	ROUVEL	Sandrine
COGNAC				
CONQUEYRAC	CLEMENT	Anne	COCHARD	Jean-Marie
CORCONNE				
CROS	NOBILEAU	Patrick	DESHAYES	Monique
DURFORT	ARNAUD	Magali	WESTRICH	Jacqueline
FRESSAC	JEHANNO	Valérie		
GAILHAN				
LA CADIERE ET CAMBO	CAUSSE	Lionel		
LEDIGNAN	LUCBERNET	Martine		
LIUC				
LOGRIAN FLORIAN	CASTELLVI	Jean Marie	ROMERO	Maryse
MARUEJOLS LES GARDONS				
MONOBLLET	BOUCHET	Marc	VENELLE	Sabine
ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN	RUBIO	Cendrine	LEOUFFRE	MIREILLE
POMPIGNAN	VALAT	Lionel	SOUCHE	Martine
PUECHREDON	BUCHER	Julia		
QUISSAC	CAZALIS	Sébastien	CAZALIS	Pauline
ST BENEZET				
ST FELIX DE PALLIERES	BOUCHI LA MONTAGNE	Jean Claude	FLATTET	Jean Louis
ST HIPPOLYTE DU FORT	PEREZ	Cécile	BARON	Réjane
ST JEAN DE CRIEULON	CORBEL	Frédéric	ZANINI	Mario
ST NAZAIRE DES GARDIES	CAZALY	Geneviève	VIALA	Remy
ST THEODORIT	AUDUMARES	Sylvie		
SARDAN	DEBROS	Martine	CODACCIONI	Alain
SAUVE	ROUGE	Lionel	BIBIA	FREDERIC
SAVIGNARGUES				
VIC LE FESQ	BEAUD-FESQUET	Laurence	BEAUD	Christophe



POLE ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION  
CULTURE

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
COMMUNES	NOMS	PRENOMS	NOMS	PRENOMS
AIGREMONT	BARDET BOREL	Sylvie	LOISY	Khadija
BRAGASSARGUES	FAGALDE-MAGNIN	Michèle	BRESSON	Nicole
BROUZET LES QUISSAC				
CANAULES ET ARGENTIERES	DELAHOCHÉ	Patrick	BLANCHON	Jean
CARDET	GILHODEZ	THIERRY		
CARNAS	LECLAIR	HERVE		
CASSAGNOLES	SALINDRE	Martine	DOMBRE	Valérie
COGNAC	LOISON	Eric	FOUANT	Marise
CONQUEYRAC	CLEMENT	Anne	MARTINET	Muriel
CORCONNE	de TOLEDO	Philippe	CESARIN	Marie-christine
CROS	PRINCÉ	Marie-Anne		
DURFORT	VALCROSE	MONIQUE	ARNAUD	MAGALI
FRESSAC	JEHANNO	Valérie		
GAILHAN				
LA CADIÈRE ET CAMBO	SABATIER	Marie-Laure	SALLES	Simone
LEDIGNAN	RECOULY	Magali		
LIUC				
LOGRIAN FLORIAN	MEURICE	Myriam	TARDIEU	Maurice
MARUEJOLS LES GARDONS				
MONOBLÉ	RATTO CREPIN	Dominique	BERNARD	Audrey
ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN	FERRY	CHRISTEL	RUBIO	CENDRINE
POMPIGNAN	SOUCHE	Martine	CHAMAYOU	Patrick
PUECHREDON	TRUMPLER	BETTINA	GRAS	GUILLAUME
QUISSAC	AUBERT	Martine	TOURNEREAU	Anais
ST BENEZET				
ST FELIX DE PALLIERES	WEITZ	Bruno	BOUZIGE	Pauline
ST HIPPOLYTE DU FORT	MEUNIER	Hélène	SAUVANT	Camille
ST JEAN DE CRIEULON	GREVE	Béatrice	CORBEL	Frédéric
ST NAZAIRE DES GARDIES	CAZALY	Geneviève		
ST THEODORIT	VADER	Mattheus	LESNIAK	Lionnel
SARDAN	CODACCIONI	Alain	LEFORT	Véronique
SAUVE	TRAVIER	ANNE MARIE	CIENTANNI	JOSEPHINE
SAVIGNARGUES				
VIC LE FESQ	BARTHELEMY	Gilles	MONEL	José



POLE ADMINISTRATION GENERALE

**COMMISSION  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
COMMUNES	NOMS	PRENOMS	NOMS	PRENOMS
AIGREMONT	CASTANET	Claude	TRINQUIER	Gilles
BRAGASSARGUES	BRESSON	Nicole		
BROUZET LES QUISSAC				
CANAULES ET ARGENTIERES	DEJARDIN	Etienne	BLANCHON	Jean
CARDET	GILHODEZ	Thierry		
CARNAS	DUBOIS	Roland		
CASSAGNOLES	FURESTIER	David	PIN	Jean Marie
COGNAC				
CONQUEYRAC	TROUPEL	Olivier	HAUSDORFF	Mickaël
CORCONNE	JEAN	Lionel	MORETTO	Valérie
CROS	DE MAUVAISIN	Olivier	NOBILEAU	Patrick
DURFORT	PELEGRINO	Michelle	KERJEAN	Jean Paul
FRESSAC	AMUROSIO	Luis		
GAILHAN	SIPEIRE	JACKY		
LA CADIERE ET CAMBO	BRETEL	Jean-Paul		
LEDIGNAN	VINCENT	Jean-Claude		
LIUC				
LOGRIAN FLORIAN	RICO	William	ROMERO	Maryse
MARUEJOLS LES GARDONS	VINCENT	Jean Luc		
MONOBLAT	JANSSENS	Jean-Louis	BOUCHET	Marc
ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN	BUFFET	Marc	VASSAS	Alexandre
POMPIGNAN	ALARY	Rémi	CRES	Sébastien
PUECHREDON	GRAS	Guillaume		
QUISSAC	CATHALA	Serge	DREVON	Nicolas
ST BENEZET				
ST FELIX DE PALLIERES	FLATTET	Jean Louis	VIVES	Christine
ST HIPPOLYTE DU FORT	OLIVIERI	Bruno	MOH	Cyril
ST JEAN DE CRIEULON	WALKER	Maurice	RIFKIN	Sonia
ST NAZAIRE DES GARDIES	VIALA	Remy	MAZAURIC	Pierre
ST THEODORIT	RETCHVITCH	Jean-Luc	AUDUMARES	Sylvie
SARDAN	CODACCIONI	Alain	LEFORT	Véronique
SAUVE	MOLINES	louis	MOLLARD	Alexandra
SAVIGNARGUES	DELLIERE	Alexandre		
VIC LE FESQ	MONEL	José	BEAUD	Christophe





POLE ADMINISTRATION GENERALE

**COMMISSION  
EAU ET ASSAINISSEMENT**

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
COMMUNES	NOMS	PRENOMS	NOMS	PRENOMS
AIGREMONT	CLEMENT	Richard	PEREZ	Thierry
BRAGASSARGUES	GROSMAITRE	Jean-Yves	NOGUIER	André
BROUZET LES QUISSAC	ALBEROLA	Laurent		
CANAULES ET ARGENTIERES	CAHU	Robert	DEJARDIN	Etienne
CARDET				
CARNAS				
CASSAGNOLES	LAYRE	Jacques	PIN	Jean Marie
COGNAC	MENVIEL	Rémy		
CONQUEYRAC	ENJOLRAS	Patrick	GRANIER	Etienne
CORCONNE	GUYEZ	Bernard	de TOLEDO	Philippe
CROS	CLAVEL	Christian		
DURFORT	LAUNE	Alain	THURIES	BERNARD
FRESSAC	BRUN	Alexandre		
GAILHAN	SIPEIRE	Jacky	ORTEGA	JEAN-RAYMOND
LA CADIÈRE ET CAMBO	LAGARDE	Jean-Louis		
LEDIGNAN	VIALA	Christian		
LIUOC	ANGUIVIEL	Daniel		
LOGRIAN FLORIAN	CHRETIEN	Gilles	ROMERO	Maryse
MARUEJOLS LES GARDONS	FELIX	Freddy		
MONOBLÉ	LIN	Jacques	BERNARD	Audrey
ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN	VASSAS	Alexandre	PALLIER	JACKY
POMPIGNAN	CHAUVET	Alain	FOUGAIROLLE	Michel
PUECHREDON	GRAS	Jean Claude	GRAS	GUILLAUME
QUISSAC	LABRUGUIERE	Eric	DELON	Alain
ST BENEZET				
ST FELIX DE PALLIERES	BOUCHI LA MONTAGNE	Jean Claude	FLATTET	Jean Louis
ST HIPPOLYTE DU FORT	BANCAL	Pierre	THOMAS	Christian
ST JEAN DE CRIEULON	REMEZY	Gérard	LEIGNEL	Jean-Marie
ST NAZAIRE DES GARDIES	MAZAURIC	Pierre	CAZALY	Geneviève
ST THEODORIT	SOULIER	Cyril		
SARDAN	LEFORT	Véronique	CODACCIONI	Alain
SAUVE	LAURITA	David	MOLINES	LOUIS
SAVIGNARGUES	BOURRELLY	Alain		
VIC LE FESQ	LECLERE	Carole	BEAUD-FESQUET	Laurence



POLE ADMINISTRATION GENERALE

**COMMISSION  
EMPLOI FORMATION INSERTION**

<b>TITULAIRES</b>			<b>SUPPLEANTS</b>	
<b>COMMUNES</b>	<b>NOMS</b>	<b>PRENOMS</b>	<b>NOMS</b>	<b>PRENOMS</b>
AIGREMONT	FLOUTIER	Liliane	ASSENAT	Grégory
BRAGASSARGUES				
BROUZET LES QUISSAC				
CANAULES ET ARGENTIERES	TOUREL	Marie	KLEIN	Aude
CARDET				
CARNAS				
CASSAGNOLES	FURESTIER	David	CASTANET	Noëlle
COGNAC				
CONQUEYRAC	LOZA	Florence	MARTINET	Muriel
CORCONNE	BOUYS	Bernard		
CROS	AUBERT	Marie-Cécile	MAJOUREL	Fabienne
DURFORT	PELLET	FLORENCE	PRATLONG	NICOLE
FRESSAC				
GAILHAN				
LA CADIERE ET CAMBO				
LEDIGNAN	IDRI	Eddy	RECOULY	Magali
LIUOC				
LOGRIAN FLORIAN	CASTELLVI	Jean Marie	CASTALDI	Stéphane
MARUEJOLS LES GARDONS	LLINARES	Danielle		
MONOBLAT	VAN LOYEN	Michel		
ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN	COSTE	ELIANE	FERRY	CHRISTEL
POMPIGNAN	GAILHARD	Denise	CHAUVET	Alain
PUECHREDON				
QUISSAC	SANCHEZ	Jeanette	ALILI	Abdelouhab
ST BEZET				
ST FELIX DE PALLIERES	FLATTET	Jean Louis	RAYMOND	Sylvette
ST HIPPOLYTE DU FORT	CARLIER	Georges	COURTES	Joel
ST JEAN DE CRIEULON	GREVE	Béatrice	ZANINI	Mario
ST NAZAIRE DES GARDIES	PITOT	Mireille		
ST THEODORIT	AUDUMARES	Sylvie		
SARDAN	LEFORT	Véronique	CODACCIONI	Alain
SAUVE	PICAS	NATHALIE	BARILLARI	CATHERINE
SAVIGNARGUES				
VIC LE FESQ	BEAUD-FESQUET	Laurence	PERRIN	Bruno



POLE ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION  
ENFANCE

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
COMMUNES	NOMS	PRENOMS	NOMS	PRENOMS
AIGREMONT	PROVENCE	Stéphanie	LOISY	Khadija
BRAGASSARGUES	NOGUIER	Damien		
BROUZET LES QUISSAC	GUENIOU	Patricia		
CANAULES ET ARGENTIERES	TOUREL	Marie	DELAHOCHÉ	Patrick
CARDET	FIGUIERE	SOPHIE		
CARNAS				
CASSAGNOLES	DOMBRE	Valérie	SALINDRE	Martine
COGNAC				
CONQUEYRAC	GAUDELET	Cendra	MARCON	Sylvie
CORCONNE				
CROS	CAZES	Madeleine	MAJOUREL	Fabienne
DURFORT	ARNAUD	Magali	NOTAISE	VIRGINIE
FRESSAC	LESAINTE	André		
GAILHAN	ALBOUY	ISABELLE	BECHARD	CELINE
LA CADIERE ET CAMBO	SALLES	Simone	SABATIER	Marie-Laure
LEDIGNAN	SEGURA	Delphine		
LIUOC	CARRIO	Christine		
LOGRIAN FLORIAN	MEURICE	Myriam	CHRETIEN	Gilles
MARUEJOLS LES GARDONS				
MONOBLÉ	BERNARD	Audrey	RATTO CREPIN	Dominique
ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN	FERRY	CHRISTEL	RUBIO	CENDRINE
POMPIGNAN	BANCEL	Annette	TEMPIER	Marie-Thérèse
PUECHREDON				
QUISSAC	TOURNEREAU	Anais	MARTIN AVIGNON	Catherine
ST BENEZET	FAJON	Sylvain	ARNAUD	Luc
ST FELIX DE PALLIERES	RAYMOND	Sylvette	VIVES	Christine
ST HIPPOLYTE DU FORT	VIGOUROUX	Dany	PEREZ	Cécile
ST JEAN DE CRIEULON	BLANC	Danielle	RIFKIN	Sonia
ST NAZAIRE DES GARDIES	BARRAL	Françoise	PITOT	Mireille
ST THEODORIT	AUDUMARES	Sylvie		
SARDAN	MARRE	Monique	LEFORT	Véronique
SAUVE	MOLLARD	ALEXANDRA	BARILLARI	CATHERINE
SAVIGNARGUES	FOURNIER	Odile		
VIC LE FESQ	BEAUD-FESQUET	Laurence	SIMON	Isabelle



POLE ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION  
ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
COMMUNES	NOMS	PRENOMS	NOMS	PRENOMS
AIGREMONT	ROUX	Philippe	TRINQUIER	Gilles
BRAGASSARGUES	NOGUIER	André	METGE	Alain
BROUZET LES QUISSAC	LOUETTE	Dominique		
CANAULES ET ARGENTIERES	LOVOTTI	Sylvie	GUIBAL	Annette
CARDET				
CARNAS	ROUDIL	Joel		
CASSAGNOLES	LAYRE	Jacques	PIN	Jean Marie
COGNAC	FOUANT	Marise		
CONQUEYRAC	MARTINET	Muriel	HAUSDORFF	Mickaël
CORCONNE	JEAN	Lionel	RENAUD	Thierry
CROS	CLAVEL	Christian		
DURFORT	KERJEAN	JEAN-PAUL	PELLEGRINO	MICHELE
FRESSAC	CLAUENZL	Philippe	MARTIN	Laurent
GAILHAN	MEGER	MARTIAL	SIPEIRE	JACKY
LA CADIERE ET CAMBO	CAUSSE	Lionel		
LEDIGNAN	VIALA	Christian		
LIOUC	BUCHOU	Serge	MASSERAN	Henri
LOGRIAN FLORIAN	ROMERO	Maryse	GOUT	Suzette
MARUEJOLS LES GARDONS	FELIX	Freddy		
MONOBLT	MARTIN	Jacky	VAN LOYEN	Michel
ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN	VASSAS	ALEXANDRE	BUFFET	MARC
POMPIGNAN	SEMENOFF	Serge	MARTY	Luc
PUECHREDON	GRAS	JEAN-CLAUDE		
QUISSAC	SOROLLA	Emmanuel	VINCANT	Olivier
ST BENEZET	REUBRECHT	Marie-Thérèse	TESSIER	Corine
ST FELIX DE PALLIERES	VIVES	Christine	BOUZIGE	Pauline
ST HIPPOLYTE DU FORT	CERRET	Michel	CARLIER	Georges
ST JEAN DE CRIEULON	LEIGNEL	Jean-Marie	ZANINI	Mario
ST NAZAIRE DES GARDIES	MAZAURIC	Pierre	VIALA	Remy
ST THEODORIT	ABRASSART	FRANCOIS	BAGAGLI	Marie
SARDAN	LEFORT	Véronique	CODACCIONI	Alain
SAUVE	LAURITA	DAVID	MOLINES	LOUIS
SAVIGNARGUES	LAURENT	Jean-Claude	LAURENT	Stéphanie
VIC LE FESQ	LECLERE	Carole	MONEL	José



POLE ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION  
GEMAPI

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
COMMUNES	NOMS	PRENOMS	NOMS	PRENOMS
AIGREMONT	LAURENT PERRIGOT	Françoise	TRINQUIER	Gilles
BRAGASSARGUES				
BROUZET LES QUISSAC				
CANAULES ET ARGENTIERES	DEJARDIN	Etienne	BLANCHON	Jean
CARDET				
CARNAS				
CASSAGNOLES	LAYRE	Jacques	TEISSIER	Sébastien
COGNAC				
CONQUEYRAC	DAUTHEVILLE	Jacques		
CORCONNE	BOUYS	Bernard	GUYEZ	Bernard
CROS	DESHONS	Philippe	CLAVEL	Christian
DURFORT	KERJEAN	Jean Paul	PELLEGRINO	Michelle
FRESSAC	MARTIN	Laurent		
GAILHAN	AGUILHON	Gerard		
LA CADIERE ET CAMBO	LAGARDE	Jean-Louis		
LEDIGNAN				
LIUC				
LOGRIAN FLORIAN	ROMERO	Maryse	CASTELLVI	Jean Marie
MARUEJOLS LES GARDONS				
MONOBLT	LIN	Jacques	BERNARD	Audrey
ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN	RUBIO	Cendrine	COSTE	ELIANE
POMPIGNAN	MARTY	Luc	SEMENOFF	Serge
PUECHREDON				
QUISSAC	GUERIN	Bernard	DREVON	Nicolas
ST BENEZET				
ST FELIX DE PALLIERES				
ST HIPPOLYTE DU FORT	OLIVIERI	Bruno	CERRET	Michel
ST JEAN DE CRIEULON	BLANC	Danielle	ZANINI	Mario
ST NAZAIRE DES GARDIES	MAZAURIC	Pierre	CAZALY	Geneviève
ST THEODORIT				
SARDAN	CODACCIONI	Alain	LEFORT	Véronique
SAUVE	MOLLARD	Alexandra	MARION	CEDRIC
SAVIGNARGUES	BOURRELLY	Alain		
VIC LE FESQ	MONEL	José	LECLERE	Carole



POLE ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION  
JEUNESSE

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
COMMUNES	NOMS	PRENOMS	NOMS	PRENOMS
AIGREMONT	LOISY	Khadija	PROVENCE	Stéphanie
BRAGASSARGUES				
BROUZET LES QUISSAC	GUENIOU	Patricia		
CANAULES ET ARGENTIERES	ESCANDE	Benoit	KLEIN	Aude
CARDET	FIGUIERE	Sophie		
CARNAS				
CASSAGNOLES	LAFONT	hervé	TOUCHARD	Fabrice
COGNAC				
CONQUEYRAC	GAUDELET	Cendra	GRANIER	Etienne
CORCONNE	LOPEZ	Richard	LOUAFI	Candice
CROS	DESHAYES	Monique		
DURFORT	PELLET	Florence	PELLEGRINO	MICHELE
FRESSAC				
GAILHAN				
LA CADIERE ET CAMBO				
LEDIGNAN	RECOULY	Magali	IDRI	Eddy
LIUC	CARRIO	Christine		
LOGRIAN FLORIAN	MEURICE	Myriam	CASTELLVI	Jean Marie
MARUEJOLS LES GARDONS				
MONOBLT	CASTANON	Philippe		
ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN	FERRY	Christel	RUBIO	CENDRINE
POMPIGNAN	CHAMAYOU	Patrick	MONTEL	Karine
PUECHREDON				
QUISSAC	BRUNEL	Isabelle	TELLIER	Florence
ST BENEZET				
ST FELIX DE PALLIERES	RAYMOND	Sylvette	VIVES	Christine
ST HIPPOLYTE DU FORT	VIGOUROUX	Dany	LAUSSEL	Johanne
ST JEAN DE CRIEULON	RIFKIN	Sonia	CAMPOS	Yvan
ST NAZAIRE DES GARDIES	GIROD	Bruno		
ST THEODORIT	AUDUMARES	Sylvie		
SARDAN	LEFORT	Véronique	CODACCIONI	Alain
SAUVE	ROUGE	Lionel	TRAVIER	ANNE MARIE
SAVIGNARGUES	FOURNIER	Odile		
VIC LE FESQ	SIMON	Isabelle	BEAUD-FESQUET	Laurence



POLE ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION  
LECTURE PUBLIQUE

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
COMMUNES	NOMS	PRENOMS	NOMS	PRENOMS
AIGREMONT				
BRAGASSARGUES	FAGALDE-MAGNIN	Michèle	BRESSON	Nicole
BROUZET LES QUISSAC				
CANAULES ET ARGENTIERES	CAHU	Robert	KLEIN	Aude
CARDET	GILHODEZ	Thierry		
CARNAS				
CASSAGNOLES	SALINDRE	Martine	DOMBRE	Valérie
COLOGNAC	FOUANT	Marise	LOISON	Eric
CONQUEYRAC	GAUDELET	Cendra	CLEMENT	Anne
CORCONNE	de TOLEDO	Philippe		
CROS	MAJOREL	Fabienne	PRINCÉ	Marie-Anne
DURFORT	ARNAUD	Magali	PELLEGRINO	Michelle
FRESSAC	BRUSTON	Christine		
GAILHAN				
LA CADIERE ET CAMBO				
LEDIGNAN	LUCBERNET	Martine		
LIouc				
LOGRIAN FLORIAN	CHRETIEN	Gilles	ROMERO	Maryse
MARUEJOLS LES GARDONS				
MONOBLLET	JANSSENS	Jean-Louis	MEULIEN	Armelle
ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN	COSTE	ELIANE	RUBIO	CENDRINE
POMPIGNAN	SOUCHE	Martine	BANCEL	Annette
PUECHREDON	BUCHER	Julia		
QUISSAC	AUBERT	Martine	RINALDI	Gérard
ST BENEZET				
ST FELIX DE PALLIERES	WEITZ	Bruno	BOUCHI LAMONTAGNE	Jean Claude
ST HIPPOLYTE DU FORT	MEUNIER	Hélène	SAUVANT	Camille
ST JEAN DE CRIEULON	ZANINI	Mario	WALKER	Maurice
ST NAZAIRE DES GARDIES	BARRAL	Françoise		
ST THEODORIT	BAGAGLI	Marie		
SARDAN	CODACCIONI	Alain	LEFORT	Véronique
SAUVE	CIENTANNI	JOSEPHINE	TRAVIER	ANNE MARIE
SAVIGNARGUES				
VIC LE FESQ	SIMON	Isabelle	LECLERE	Carole



POLE ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION  
SPORTS

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
COMMUNES	NOMS	PRENOMS	NOMS	PRENOMS
AIGREMONT	ASSENAT	Grégory	CASTANET	Claude
BRAGASSARGUES	DOUMENC	Daniel	METGE	Alain
BROUZET LES QUISSAC				
CANAULES ET ARGENTIERES	ESCANDE	Benoît	DEJARDIN	Etienne
CARDET				
CARNAS				
CASSAGNOLES	FURESTIER	David	TEISSIER	Sébastien
COGNAC				
CONQUEYRAC	MARTINET	Muriel	TROUPEL	Olivier
CORCONNE				
CROS				
DURFORT	PELLEGRINO	Michelle	ARNAUD	Magali
FRESSAC	MARTIN	Laurent		
GAILHAN				
LA CADIERE ET CAMBO				
LEDIGNAN	SEGURA	Delphine		
LIUOC	BAGNOUL	Jérôme		
LOGRIAN FLORIAN	CASTALDI	Stéphane	CASTELLVI	Jean Marie
MARUEJOLS LES GARDONS				
MONOBLLET	FORESTIER	Sébastien	MARTIN	Jacky
ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN	LUCA	Denis		
POMPIGNAN	MONTEL	Karine	MARTY	Luc
PUECHREDON				
QUISSAC	BRUNEL	Isabelle	ABRIEU	Jean Luc
ST BENEZET	LOUBIER	Alain		
ST FELIX DE PALLIERES				
ST HIPPOLYTE DU FORT	TARQUINI	José	VIGOUROUX	Dany
ST JEAN DE CRIEULON	RIFKIN	Sonia	CAMPOS	Yvan
ST NAZAIRE DES GARDIES	GIROD	Bruno	VIALA	Remy
ST THEODORIT	ABRASSART	François		
SARDAN	JUAN	Richard	LEFORT	Véronique
SAUVE	KAMEL	Nader	MARION	CEDRIC
SAVIGNARGUES	LAURENT	Dominique		
VIC LE FESQ	BEAUD	Christophe	BEAUD-FESQUET	Laurence





POLE ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSION  
TOURISME PATRIMOINE

TITULAIRES			SUPPLEANTS	
COMMUNES	NOMS	PRENOMS	NOMS	PRENOMS
AIGREMONT	BARDET BOREL	Sylvie	FLOUTIER	Liliane
BRAGASSARGUES	FAGALDE-MAGNIN	Michèle	BRESSON	Nicole
BROUZET LES QUISSAC	CAZALIS	Didier		
CANAULES ET ARGENTIERES	DELAHOCHÉ	Patrick	ESCANDE	Benoit
CARDET	GILHODEZ	Thierry		
CARNAS	MAUREL	François		
CASSAGNOLES	ROUVEL	Sandrine	CASTANET	Noelle
COGNAC	CHARTREUX	Anne	LOISON	Eric
CONQUEYRAC	MARTINET	Muriel	GAUDELET	Cendra
CORCONNE	BOUYS	Bernard	LOUAFI	Candice
CROS	PRINCÉ	Marie-Anne	DESHONS	Cédric
DURFORT	PELLEGRINO	Michelle		
FRESSAC	MANGIAPAN	Dalila		
GAILHAN	BECHARD	Céline	ALBOUY	ISABELLE
LA CADIERE ET CAMBO				
LEDIGNAN	SEGURA	Delphine		
LIUOC	BUCHOU	Serge	MASSERAN	Henri
LOGRIAN FLORIAN	ROMERO	Maryse	GOUT	Suzette
MARUEJOLS LES GARDONS				
MONOBLÉ	JANSSENS	Jean Louis	VENELLE	Sabine
ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN	FERRY	Christél	RUBIO	CENDRINE
POMPIGNAN	BANCEL	Annette	MARTY	Luc
PUECHREDON	TRUMPLER	Bettina	GRAS	GUILLAUME
QUISSAC	CAZALIS	Sébastien	MARTIN AVIGNON	Catherine
ST BENEZET				
ST FELIX DE PALLIERES	FLATTET	Jean Louis	LARGUIER	Dorothee
ST HIPPOLYTE DU FORT	MEUNIER	Hélène	PEREZ	Cécile
ST JEAN DE CRIEULON	RIFKIN	Sonia	ZANINI	Mario
ST NAZAIRE DES GARDIES	PITOT	Mireille	GIROD	Bruno
ST THEODORIT	RETCHÉVITCH	Jean-Luc	TOURNEREAU	Patrick
SARDAN	MARRE	Monique	LEFORT	Véronique
SAUVE	SOUTOUL	MARIE CHRISTINE	MAGOT	KATHIA
SAVIGNARGUES	CHARDONNAUD	Claude	LAURENT	Jean-Claude
VIC LE FESQ	FERRER	Gabriel	BARTHELEMY	Gilles



## POLE ADMINISTRATION GENERALE

### 3) Election des membres à la CLETC

Le Président rappelle le rôle de la CLETC :

Aux termes de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), le groupement de communes qui perçoit la taxe professionnelle en lieu et place de ses communes membres (taxe professionnelle unique) est tenu de leur verser une attribution de compensation.

En règle générale, l'attribution de compensation d'une commune est égale à la différence entre le produit de taxe professionnelle qu'elle percevait l'année précédant la mise en œuvre de la taxe professionnelle unique et les charges qu'elle transfère au groupement de communes.

Cette évaluation est réalisée par la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT).

Il rappelle également que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes membres ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Les dispositions relatives à la CLECT se bornent à poser les règles principales régissant cette dernière, tant en ce qui concerne les membres de la commission que le fonctionnement de celle-ci.

Elles laissent donc une relative marge de manœuvre aux EPCI et à leurs communes membres pour en organiser le fonctionnement. La loi ne fixe d'ailleurs aucune règle quant au nombre de membres de la CLECT.

Cependant, chaque commune membre de l'EPCI devant obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT, celle-ci compte nécessairement au minimum autant de membres que l'EPCI compte de communes membres. Par ailleurs, aucun nombre maximum de membres n'est imposé par les dispositions légales.

Il précise que concernant les modalités de désignation des membres de la CLECT, la loi ne prévoit rien. Deux solutions peuvent être envisagées : l'élection ou la nomination. Les membres de la CLECT peuvent être élus. Ceux-ci devant nécessairement être des conseillers municipaux, il paraît logique que l'élection soit opérée en leur sein, par les conseils municipaux mais rien ne s'oppose, en théorie, à une élection qui serait effectuée par les membres du conseil communautaire qui ont également la qualité de conseiller municipal. Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient aux conseils municipaux ou communautaires de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT.

Par délibération en date du 15 janvier 2013, le Conseil communautaire a arrêté au nombre de 34 (un délégué par commune) la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il a été également convenu que chaque commune désignerait son représentant.

Fabien CRUVEILLER donne ensuite lecture de la composition de la CLECT sur la base de la proposition des communes.

Il propose que le Maire soit le représentant de la commune au sein de la CLETC pour les communes qui n'ont pas désigné de représentants.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 janvier 2013 créant la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), et fixant sa composition arrêtée au nombre de 34 (un délégué par commune),



## POLE ADMINISTRATION GENERALE

Vu les délibérations des communes membres désignant leur délégué,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### ARRÊTE

- la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées comme suit :

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION ET DE TRANSFERT DES CHARGES CLETC		
TITULAIRES		
COMMNES	NOMS	PRENOMS
AIGREMONT	CASTANET	Claude
BRAGASSARGUES	GROSMAITRE	Jean-Yves
BROUZET LES QUISSAC	ALBEROLA	Laurent
CANAULES ET ARGENTIERES	CAHU	Robert
CARDET	FOURNEL	Isabelle
CARNAS	LEVY	Bernard
CASSAGNOLES	LAYRE	Jacques
COGNAC	FOUANT	Marise
CONQUEYRAC	DAUTHEVILLE	Jacques
CORCONNE	de TOLEDO	Philippe
CROS	CLAVEL	Christian
DURFORT	PRATLONG	Nicole
FRESSAC	MARTIN	Laurent
GAILHAN	SIPEIRE	Jacky
LA CADIERE ET CAMBO	LAGARDE	Jean-Louis
LEDIGNAN	CAUVIN	Bernard
LIOUC	ANGUIVIEL	Daniel
LOGRIAN FLORIAN	CASTELLVI	Jean-Marie
MARUEJOLS LES GARDONS	FELIX	Freddy
MONOBLT	CASTANON	Philippe
ORTHOUX SERIGNAC QUILHAN	LUCA	Denis
POMPIGNAN	SOUCHE	Martine
PUECHREDON	GRAS	Guillaume
QUISSAC	GUERIN	Bernard
ST BENEZET	BARON	Jerome
ST FELIX DE PALLIERES	BOUCHI LAMONTAGNE	Jean Claude
ST HIPPOLYTE DU FORT	CARLIER	Georges
ST JEAN DE CRIEULON	RIFKIN	Sonia
ST NAZAIRE DES GARDIES	VIALA	Rémy
ST THEODORIT	BAGAGLI	Marie
SARDAN	CODACCIONI	Alain
SAUVE	MOLLARD	Alexandra
SAVIGNARGUES	LAURENT	Stéphanie
VIC LE FESQ	MONEL	José



**POLE ADMINISTRATION GENERALE**

**4) Demande de subvention à la Région Occitanie pour Total Festum 2018**

Cyril MOH rappelle que la Communauté de communes programme sur son territoire la manifestation « Total Festum » en partenariat avec la Région OCCITANIE.

Il s'agit de proposer au grand public au sens large (enfants, adultes, touristes) grâce à des accès gratuits, des productions culturelles, festives et participatives, une découverte agréable de la richesse des cultures et des langues catalane ou occitane.

Pour la prochaine édition, 4 communes participent à cette action : Conqueyrac, Pompignan, Lédignan et Saint Hippolyte du Fort.

Il ajoute que le premier comité de pilotage a eu lieu le mercredi 11 octobre avec les représentants de l'ensemble des 4 communes accueillant une ou plusieurs manifestations ainsi qu'avec les associations porteuses des actions.

Il donne ensuite lecture du programme et du plan de financement prévisionnels

COMMUNES	DATES	PROPOSITION D' ACTIONS
Pompignan	Mercredi 6 juin 2018	- Le café OC
	15, 16 ou 17 juin (à déterminer)	- Une conférence - Une Balade botanique
Conqueyrac	Vendredi 8 juin	- Un ou plusieurs contes en occitan
Saint Hippolyte du Fort	Samedi 9 juin	- Une Caminade - Un Baleti enfants - Exposition ou conte à la médiathèque (ateliers) - Un Concert - Retraite aux flambeaux
Lédignan	A déterminer (22 ou 23 juin)	- Une Balade - Un Concert Baleti

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Financeurs	Montants
Manifestation « Total Festum »	13 000 €	Région Occitanie	10 400 €
		Auto financement	2 600 €
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>13 000 €</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>13 000€</b>

Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment la définition de la compétence Culture,  
Considérant l'intérêt pour notre territoire de participer à la manifestation d'envergure régionale Total Festum,  
Considérant l'aide que peut nous apporter la Région pour l'organisation des manifestations,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**



## POLE ADMINISTRATION GENERALE

- de solliciter auprès de la Région Occitanie une subvention pour l'organisation des manifestations Total Festum sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol à hauteur de 10 400 € sur la base du plan de financement ci-dessus :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Financeurs	Montants
Manifestation « Total Festum »	13 000 €	Région Occitanie	10 400 €
		Auto financement	2 600 €
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>13 000 €</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>13 000€</b>

- de s'engager à réunir sa part contributive et d'inscrire les dépenses afférentes au budget primitif

### 5) Attribution du marché public relatif à l'achat d'un véhicule 16 T pour la collecte des ordures ménagères avec système d'économie d'énergie type stockage d'huile hydraulique

Le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence Environnement, la Communauté de communes assure la collecte des déchets ménagers et du tri sélectif.

Il explique que son parc de véhicules étant vieillissant, il a été décidé de procéder à l'achat de d'une BOM neuve, et précise que l'attribution de financement au titre du TEPCV étant conditionné par le recours à un système d'économie d'énergie, cette prescription a été intégrée au marché public.

Il retrace la procédure suivie et présente l'analyse.

## NOTE DE SYNTHÈSE

### I - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes du Piémont Cévenol

13 bis rue du Docteur Rocheblave

30 260 QUISSAC

☎ 04 66 93 06 12

☎ 04 66 80 59 23

✉ [marches-publics@piemont-cevenol.fr](mailto:marches-publics@piemont-cevenol.fr)

### **Services chargés de l'analyse des candidatures et des offres :**

- Service Affaires Juridiques, Marchés Publics et Assurances
- Pôle technique : Services Déchets et Maintenance

### II - Objet du marché

Marché public relatif à l'achat d'un véhicule 16 T pour la collecte des ordures ménagères avec système d'économie d'énergie type stockage d'huile hydraulique.

Type de marché : achat simple

Durée d'exécution : 24 semaines maximum

Forme des prix : ferme globale et forfaitaire

### III - Procédure

Procédure choisie :



#### POLE ADMINISTRATION GENERALE

- Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'article 42 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015

#### Motifs :

- Montant total du marché inférieur à 209 000 € HT.

#### Mesures de publicité pour un marché supérieur à 90 000 € HT :

- Publication sur le profil d'acheteur de la Communauté de communes du Piémont Cévenol :
  - site [www.midilibre-marchespublics.com](http://www.midilibre-marchespublics.com), le 24/08/2017
- Publication dans un JAL :
  - Midi Libre - Edition du Gard, le 28/08/2017

Date limite de réception des offres : 20 septembre 2017 à 12h.

Nature des plis : candidatures et offres

#### IV - Ouverture des plis

Ouverture des plis assurée par le service Marchés Publics

Date de l'ouverture des plis : 22/09/2017

#### Nombre de plis reçus :

- Dans les délais : 2
- Hors délais : 0

#### V - Liste des candidatures reçues :

N° de pli	Noms des candidats et coordonnées complètes
1	FAUN ENVIRONNEMENT 625 rue du Languedoc 07 500 GUILHERAND GRANGES ☎ 04.75.81.66.00 ✉ <a href="mailto:faunao@faun.fr">faunao@faun.fr</a> Siret : 775 573 009 000 47
2	CHABAS AVIGNON SAS 67 route de Nîmes BP 25 30 540 MILHAUD ☎ 04.66.74.32.33 ☎ 06.85.72.08.32 ✉ <a href="mailto:ereynes@chabas-avignon.com">ereynes@chabas-avignon.com</a> Siret : 387 516 180 000 57

#### VI - Décision d'admission des candidatures proposée au Conseil communautaire

Vu les moyens techniques et financiers des soumissionnaires :

- Chiffre d'Affaire supérieur à 10 000 000 €,
- Effectif supérieur à 100,
- Moyens matériels suffisants (ateliers, matériels de fabrication, ...),

Vu les nombreuses références professionnelles présentées par chaque soumissionnaire ;

- l'Autorité territoriale propose au Conseil communautaire de retenir les candidatures de tous les soumissionnaires.



## POLE ADMINISTRATION GENERALE

### VII - Décision d'admission des offres proposée au Conseil communautaire

Après ouverture des dossiers d'offre et vérification de leur validité :

- Les dossiers étant complets, réguliers et non anormalement bas,

- l'Autorité territoriale propose au Conseil communautaire de retenir les offres de tous les soumissionnaires.

### VIII - Jugement des offres

#### A) Rappel des critères de choix :

- La valeur technique de l'offre pour 60 % jugée sur la base :
  - du mémoire technique pour 45 %
  - de l'essai en conditions réelles pour 15 %
- Le prix pour 40 %

#### B) Résultats de l'analyse - Négociation :

La faculté de négociation prévue dans le règlement de la consultation a été mise en œuvre par l'Autorité territoriale :

- L'entreprise FAUN n'a consentie aucun rabais commercial.
- L'entreprise CHABAS a fait 2 propositions au titre de la négociation :
  - Proposition n°1 : rabais commercial de 1500 € HT
  - Proposition n°2 : rabais commercial de 800 € HT + parechoc acier et grilles de protection de feux avant

Candidat	ANALYSE APRES NEGOCIATION SANS PSE		
	FAUN	CHABAS n°1	CHABAS n°2
Offre négociée HT	147 851.00 €	153 300.00 €	154 000.00 €
Note technique/60	40.00	51.10	51.10
Note de prix/40	40.00	38.58	38.40
Note totale/100	80.00	89.68	89.50

Après analyse, le service Déchets propose d'opter pour la proposition n°2 de l'entreprise CHABAS en termes de négociation, la solidité d'un parechoc acier et les grilles de protection des feux avant étant plus intéressante à long terme.

Le marché comprend 1 prestation supplémentaire éventuelle (PSE) que le Conseil peut choisir de retenir ou non lors de l'attribution du marché.

- PSE n°1 : fourniture et pose de 2 panneaux publicitaires ou d'information sur les côtés lisses de la BOM

Candidat	ANALYSE APRES NEGOCIATION AVEC PSE*		
	FAUN	CHABAS n°1	CHABAS n°2
Offre négociée HT	148 802.00€	154 251.00€	154 951.00
Note technique/60	40.00	51.10	51.10
Note de prix/40	40.00	38.59	38.41
Note totale/100	80.00	89.69	89.51

\*Cout PSE pour les 2 soumissionnaires = 951.00 € HT

Après analyse, le service Déchets propose de ne pas retenir la PSE.

### IX - Proposition de classement des offres



#### POLE ADMINISTRATION GENERALE

Candidat	Classement
FAUN ENVIRONNEMENT	2
CHABAS AVIGNON SAS	1

#### **X - Proposition d'attribution**

- L'Autorité territoriale propose d'attribuer le marché au soumissionnaire suivant :

Attributaire
CHABAS AVIGNON SAS

Le Président précise que le rapport d'analyse détaillé est consultable sur demande auprès du service Marchés Publics.

Il est proposée au Conseil communautaire :

- d'approuver et d'entériner le lancement de la procédure sous forme de Marché Public en Procédure Adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'article 42 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 ;
- d'approuver et d'entériner le déroulement de la procédure concernant le marché public relatif à l'achat d'un véhicule 16 T pour la collecte des ordures ménagères avec système d'économie d'énergie type stockage d'huile hydraulique
- d'attribuer le marché public à :
  - CHABAS AVIGNON SAS pour un montant HT de 154 000 € (proposition de négociation n°2 - PSE non retenue);
- d'autoriser le Président à signer le marché avec l'attributaire retenu sous réserve de production et de conformité des documents exigibles ;
- d'autoriser le Président à signer, le cas échéant, les avenants à hauteur de 10% maximum en plus-value ou moins-value ;
- d'autoriser le Président à les notifier ;
- d'imputer les dépenses au budget général, section d'investissement, opération : véhicules OM

José MONEL demande s'il y a une grande différence de prix entre un véhicule hybride et un véhicule « normal » ?

Joël ROUDIL indique que cette différence s'élève à environ 20% en plus.

Robert CAHU intervient pour Jean Luc RETCHEVITCH qui lui a donné procuration, il souhaite savoir pourquoi la communauté de communes investit dans un nouveau camion au lieu de réorganiser les collectes en passant le matin et l'après-midi ?

Joël ROUDIL précise que certains de nos véhicules sont vieillissants et que nous disposons d'une subvention de 80% pour investir dans de nouveaux véhicules.

Le Conseil Communautaire,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Considérant les besoins du service Déchets ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,





POLE ADMINISTRATION GENERALE

**DECIDE à l'unanimité**

- d'approuver et d'entériner le lancement de la procédure sous forme de Marché Public en Procédure Adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'article 42 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 ;
- d'approuver et d'entériner le déroulement de la procédure concernant le marché public relatif à l'achat d'un véhicule 16 T pour la collecte des ordures ménagères avec système d'économie d'énergie type stockage d'huile hydraulique ;
- d'admettre les candidatures de tous les soumissionnaires ;
- d'admettre les offres de tous les soumissionnaires ;
- d'attribuer le marché public à :
  - CHABAS AVIGON SAS pour un montant HT de 154 000 € (proposition de négociation n°2 - PSE non retenue);
- d'autoriser le Président à signer le marché avec l'attributaire retenu sous réserve de production et de conformité des documents exigibles ;
- d'autoriser le Président à signer, le cas échéant, les avenants à hauteur de 10% maximum en plus-value ou moins-value ;
- d'autoriser le Président à les notifier ;
- d'imputer les dépenses au budget général, section d'investissement, opération : véhicules OM

**6) Demande de subvention auprès de la caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation d'un diagnostic dans le cadre de la Convention Territoriale Globale**

Philippe CASTANON rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017 signé avec la CAF du Gard arrive à son terme à la fin de l'année 2017, et que dans le cadre des futures négociations avec cette dernière, nous nous sommes déjà engagés dans un nouveau diagnostic enfance jeunesse et dans l'étude de préfaisabilité de construction ou de réhabilitation de centres de loisirs.

Il précise qu'une réunion d'information à destination des maires, des membres des commissions enfance et jeunesse et des Présidents des Syndicats Intercommunaux de Regroupements Pédagogiques (SIRP) s'est tenue le 27 septembre 2017. A cette occasion, M. TURBLIN, Directeur de la CAF Du GARD a rappelé les orientations de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ainsi que les contours de ce que pourrait être la Convention Territoriale Globale (CTG) sur notre territoire.

Il a souligné dans le contexte de rigueur financière dans lequel nous sommes, l'importance de coordonner les projets à destination des enfants et des familles du territoire. Et il a par ailleurs mis en exergue les enjeux financiers que pourrait soulever la signature ou la non signature de la CTG.

Aussi, afin d'engager la démarche, Philippe CASTANON propose de solliciter une subvention exceptionnelle à hauteur de 80% auprès de la CAF du Gard.

Il ajoute que la réalisation d'un diagnostic préalable est obligatoire à la signature de la Convention Territoriale Globale qui doit intervenir au plus tard le 31 décembre 2018.

Il donne ensuite lecture du plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Mission diagnostic enfance jeunesse HT	34 300 €	CAF du Gard	27 440€
TVA	6 860 €	Auto financement CCPC	13 720 €
Mission diagnostic enfance jeunesse TTC	41 160 €		



## POLE ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la nécessité de réaliser un diagnostic préalable à la signature de la Convention territoriale Globale avant le 31 décembre 2018,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

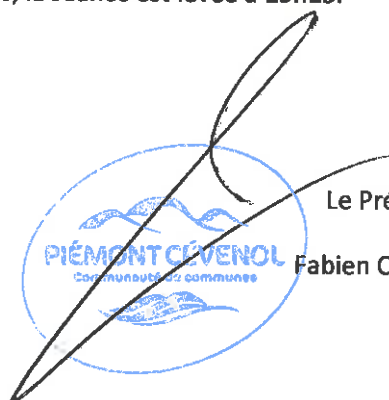
### DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Mission diagnostic enfance jeunesse HT	34 300 €	CAF du Gard	27 440€
TVA	6 860 €	Auto financement CCPC	13 720 €
Mission diagnostic enfance jeunesse TTC	41 160 €		

- de solliciter auprès de la CAF du Gard une subvention d'un montant de 27 440 € pour la réalisation d'un diagnostic préalable à la signature de la Convention Territoriale Globale
- de s'engager à réunir sa part contributive
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet

L'ordre du jour de la séance est épuisé, la séance est levée à 19h15.



Le Président,  
Fabien CRUVEILLER.



## POLE ADMINISTRATION GENERALE

### **MOTION POUR LE MAINTIEN DES CREDITS ALLOUES AUX AGENCES DE L'EAU**

Lors du bureau communautaire du 18 octobre 2017, il a été demandé de prendre une motion pour dénoncer la baisse des crédits aux Agences de l'Eau prévue dans le cadre du projet de loi de finances 2018.

Les Agences de l'Eau attribuent de nombreuses aides aux collectivités. Cette diminution peut générer des baisses de dotations aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. A titre d'exemple, l'Agence de l'Eau accompagne les particuliers pour les réhabilitations des assainissements autonomes dans le cadre d'un diagnostic effectué par le Service Public d'Assainissement Autonome.

La modification de la politique d'aide de l'Agence de l'eau pourrait également freiner des programmes d'investissement indispensables pour le maintien et la qualité du service public.

Les élus communautaires à l'unanimité **DEMANDENT** à l'Etat de maintenir à l'identique les crédits alloués aux Agences de l'Eau pour l'exercice 2018.

Cette motion sera transmise aux députés et sénateurs gardois, à l'Amicale des Maires de France et à l'Assemblée des Communautés de France.